

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MIELANGES RELIGIEUX.

## POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 16 Mars 1849. No. 53.

### LIBERTÉ DE L'ÉGLISE.

QUATRIÈME ARTICLE.

Nos études sur la liberté de l'Église exigent que nous rappellions le souvenir des divers systèmes essayés pour soumettre l'Église à l'État : nous le ferons sommairement sans nous astreindre à l'ordre des temps.

Lorsque, après la mort de Marie-Thérèse, Joseph II, emporté par la manie des réformes et par la susceptibilité jalouse de l'esprit philosophique, attentait si gravement aux droits de la puissance spirituelle, le cardinal Balthuzani, archevêque de Strigonie, primat de Hongrie, trouvant dans son cœur le courage et la noble indépendance des anciens jours, ne craignit pas d'adresser à l'empereur des remontrances mesurées, mais pleines de fermeté, au sujet des ordonnances rendues sur les relations avec le Saint-Siège, sur les ordres religieux et sur d'autres objets qui sont de la compétence exclusive de l'Église.

« Sire, écrivait-il, j'ai reçu toutes ces ordonnances impériales et royales avec la soumission respectueuse qui leur est due. Cependant, je me suis abstenu de les publier, tant pour le repos de ma propre conscience, que pour celui de la conscience des peuples confiés à ma garde spirituelle, et au salut desquels je dois veiller, comme sur un dépôt dont il me faut rendre compte. C'est pourquoi j'ose me persuader que Votre Majesté daignera me permettre avec bonté de lui exposer très-humblement mes sentiments sur les édits impériaux et royaux émanés de son trône, afin que je puisse rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

« Plein de confiance en la clémence naturelle de V. M. I. et R., je la supplie au nom des Rois apostoliques, ses prédécesseurs, de si glorieuse mémoire, de se reposer du soin pastoral de régler, gouverner, administrer et dispenser les choses spirituelles, selon l'autorité de ses saints canons, sur nous qui sommes Evêques. Loin de nous la pensée que V. M. I. veuille s'arroger dans l'Église la puissance spirituelle, ou une part de notre ministère épiscopal. Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser de vous exposer avec le plus profond respect, que vos édits outrepassent les bornes de la puissance purement temporelle. »

Pie VI, on le sait, jugea les circonstances assez graves pour aller en personne à Vienne, auprès de Joseph II, dans le courant de 1782, afin d'obtenir la révocation de ces lois tyranniques. Quelques articles furent signés; ils semblaient faire droit sur les griefs les plus importants présentés par le Pape et les Evêques; mais l'empereur, influé de ses fausses maximes et asservi aux conseils de la philosophie moderne, ne retira point ses lois, ne répara point l'injustice, et légua aux catholiques des Etats d'Autriche un joug qui pèse encore sur eux, et contre lequel les Evêques d'Allemagne viennent de protester si courageusement dans le Concile de Wurzburg.

Joseph II n'est qu'un exemple, entre mille, des usurpations et des procédés violents de la puissance temporelle à l'égard de la puissance spirituelle. Il fut, à la fin du dix-huitième siècle et peu de temps avant le schisme de la Constitution civile du clergé en France, une personnification de ces théories subversives qui s'étaient produites à diverses époques, avaient suscité tant de luttes entre le sacerdoce et l'empire, et tendaient à ériger cette injuste et funeste unité de l'État qui, en absorbant l'Église, anéantit sa liberté et corrompt l'autorité spirituelle sous les lois de l'autorité civile.

Nous devons remonter à l'origine de ces funestes doctrines. Après les odieuses prétentions des rois d'Angleterre et des empereurs d'Allemagne sur les investitures et la collation des bénéfices ecclésiastiques au moyen-âge, Marsile de Padoue, professeur de théologie, puis recteur de l'Université de Paris, au commencement du quatorzième siècle, parut avoir été le premier auteur du système proprement dit qui soumet l'Église au magistrat et au peuple : système hérétique, instrument de tyrannie, et qu'on ne craint pas de faire revivre quelquefois encore par la plus déplorable inconséquence, alors qu'on déclare bien haut cependant avoir reconnu et consacré toutes les libertés.

Vint ensuite la désastreuse Réforme du seizième siècle. Luther, Calvin, Henri VIII dirent, pour eux autoriser et propager leur schisme, abolir la distinction des deux puissances, et placer dans l'État, dans le prince, ou du moins dans le peuple, la source même de la juridiction spirituelle.

On vit naître ces simulacres d'Églises, qu'on nommait *Églises nationales*; ces gouvernements réguliers supérieurs de la foi et des choses saintes, cette unité sacrilège de l'État qui s'élevait sur la destruction violente de toute autorité religieuse distincte, organisait le despotisme le plus cruel, celui d'un pouvoir politique, se constituant lui-même Pontife unique et souverain maître de la religion et des âmes, non moins que des finances ou de l'armée.

C'est ce que l'Angleterre surtout a vu s'accomplir sous les régnes d'Henri VIII et d'Élisabeth.

C'est ce que Luther avait lui-même réalisé le premier dans la personne de Frédéric, Electeur de Saxe, auquel, en 1521, il fit prononcer l'abolition des messes privées.

C'est ce que les magistrats de Genève consacrèrent solennellement aussi en décrétant la formule de foi, et en ordonnant à tous les ministres, docteurs et professeurs de la signer. « C'est à quoi, dit Bossuet que nous ayons déjà cité, se termine la Réforme, à soumettre l'Église au siècle, la science à l'ignorance, et la foi au magistrat. »

Paroles accablantes pour le protestantisme ! Il prétendait cependant affranchir l'intelligence humaine ; il

l'a honteusement asservi en lui arrachant l'appui et le garant premier de sa liberté, l'autorité de l'Église, le pouvoir spirituel.

Le protestantisme a senti cette humiliation profonde, et il n'a su lui échapper que par la licence effrénée des opinions et le rationalisme le plus désordonné.

« Tous ces attentats, remarque encore Bossuet, étaient fondés sur la maxime dont le parlement d'Angleterre s'était fait un nouvel article de foi : qu'il n'y avait point de juridiction soit séculière, soit ecclésiastique, qui ne dût être rapportée à l'autorité royale comme à sa source. « En sorte que Jésus-Christ, disait-on, instituaient les pasteurs pour exercer leur puissance comme dépendante du prince dans toutes leurs fonctions; ce qui est, sans difficulté, contredit par Bossuet, LA PLUS INOUIE ET LA PLUS SCANDALEUSE FLATTERIE QUI SOIT JAMAIS TOMBÉE DANS L'ESPRIT DES HOMMES. » Qu'on le remarque bien, du reste, la flatterie et le scandale sont les mêmes, quand on attribue au nom abstrait de l'État ou au peuple cette suprématie sacrilège.

Le même principe au fond se retrouve dans le gallicanisme de certains de nos légistes, dans les audacieuses conceptions de quelques canonistes répronvés, dans le jansénisme des parlements et des écoles, dans les nouveaux Constitutions de 1791, enfin dans ceux qui de nos jours se font mal à propos les héritiers de l'opposition et des haines parlementaires contre le Saint-Siège et les Evêques.

Mais voici un immense malheur et une étrange déception, et que l'Église de France a trop souvent sentis et déplorés, on a fait subir à notre admirable langue française, qui aime tant à dire la vérité, l'inappréciable affront de nommer tout cela les « libertés de l'Église ! » On le dit, et ce qui est mieux encore, on le croit quelquefois sérieusement, malgré les énergiques protestations de Fénelon et de Bossuet lui-même.

Voilà donc quelques-uns de ces libérés, ou plutôt ces désastreux systèmes d'opposition et de guerre contre la puissance spirituelle.

Pierre Pithou, jurisconsulte et érudit célèbre, né à Troyes en 1539, élevé dans le calvinisme, est le premier que nous sachions, qui ait rédigé en série d'articles et comme en formules ce qu'il est convenu de nommer « les libertés de l'Église gallicane. » Jamais, du reste, l'Épiscopat français ne voulut reconnaître ni approuver cette réduction du légiste. Pithou s'était converti à la foi catholique; mais il est permis de croire, d'après sa conduite et ses ouvrages, qu'il était resté quelque chose de l'esprit de schisme et d'hérésie. Sa doctrine sur la puissance spirituelle et temporelle, son opposition contre le Saint-Siège, ne sont pas d'un enfant dévoué de l'Église.

Ce fut Pierre Du Puy, né en 1582, qui publia l'énorme traité des *Preuves des libertés de l'Église gallicane*. Ce traité fut censuré avec beaucoup de force et de raison par l'Assemblée du clergé de 1639. Elle qualifiait les prétendues libertés par ces paroles expressives : *seruitutes potius quam libertates, ce sont des servitudes plutôt que des libertés.* Du Puy, comme Pithou, s'est attaché dans ses ouvrages à déprimer l'autorité ecclésiastique, en faveur de laquelle cependant la force de la vérité lui arracha de précieuses témoignages.

On peut, en grande partie, faire remonter à ces deux hommes la chaîne des magistrats et des jurisconsultes qui voulurent plus ou moins, et à peu près à toutes les époques, soumettre l'Église au pouvoir temporel. Le cours de leurs idées prit sa source dans les doctrines mêmes protestantes. Le seizième siècle les voyait déborder de toutes parts.

Richer ne sut pas se soustraire à ces funestes influences. Syndic de la Faculté de théologie de Paris en 1608, il soutint dans son livre *De la puissance ecclésiastique et politique*, que tout droit de gouvernement, soit spirituel, soit temporel, résidait dans la communauté. C'est-à-dire dans le peuple; que les Evêques tenaient leur juridiction du peuple non moins que les magistrats. Richer rétracta ses erreurs; mais le richérisme lui survécut; et, sous un nom ou sous un autre, il enfanta bien des maux.

Marc Antoine de Dominicis, archevêque de Spalato, apostasia en Angleterre vers l'année 1616; il soutint dans ses ouvrages les principes de Richer. Revenu en Italie, il condamna solennellement l'hérésie qu'il avait professée; mais on ne fut jamais bien assuré de la sincérité de son retour.

Le jansénisme avait besoin du richérisme et Pembrassa; le trop fameux P. Quesnel l'enseigna dans la quatre-vingt-dixième proposition extraite des *Reflexions morales* : le canoniste Van Espen, ardent promoteur du schisme d'Utrecht, voulut aussi remettre aux mains du magistrat ou du peuple les droits de la juridiction spirituelle. Louis Elies Dupin, partisan trop avoué des Jansénistes, de Richer et même de l'anglicanisme, s'attacha, au milieu de ses volumineux travaux, les plaintes sévères de Bossuet qui le dénonça à M. De Harlay, archevêque de Paris. Ce Prélat condamna Dupin et supprima les premiers volumes de sa bibliothèque ecclésiastique.

D'Héricourt, avocat au Parlement, dans ses *Lois ecclésiastiques*, laissa trop percer aussi le penchant à abaisser la puissance spirituelle; et les Jansénistes ne manquèrent pas, dans leur infatigable rôle d'éditeurs, de donner une édition de cet ouvrage, où ils insérèrent des notes que leur esprit bien connu avait dictées. Au nom des libertés de l'Église, ils appelaient sur l'Église l'oppression du magistrat.

La philosophie du dix-huitième siècle, qui s'alliait au besoin avec le jansénisme, adopta volontiers ses idées sur l'asservissement de l'autorité spirituelle. Voltaire, quand il souffrit ou permit une religion et un sacerdoce, entendit bien qu'il n'y ait dans l'État qu'un seul et même pouvoir réglant les choses religieuses et politiques.

Cela devait être : philosophes, apôtres de la liberté, sectaires, tous voulaient pour eux-mêmes la licence, et à l'égard de l'Église catholique seule la plus cruelle intolérance, le despotisme le moins déguisé.

Enfin parut Fébrunus ou plutôt Jean-Nicolas de Hontheim, évêque de Myriophite *in partibus*, suffragant de Trèves, qui, sous le pseudonyme de Fébrunus, publia, à la fin du dix-huitième siècle, une compilation indigeste, où les droits de l'Église, ceux de la primauté romaine, ceux des évêques, sont outrageusement trahis et asservis au pouvoir civil.

Joseph II, nous l'avons déjà rappelé, n'avait que trop profité de ces leçons du schisme. Mais Fébrunus, du moins, abandonna ses erreurs; et Pie VI se félicita de son retour dans une allocution adressée au sacré collège.

Le même Pontife, dans divers Brefs et surtout dans la Bulle *Auctorem fidei*, fulminée contre l'évêque janséniste Ricci et contre son synode tenu à l'histoire condamnant ces téméraires et pernicieuses doctrines. La constitution civile du clergé, qui en était le triste fruit, fut réprochée comme elle le méritait par l'unanimité, moins quatre, des évêques de France et condamnée aussi par Pie VI. On retrouve malheureusement encore dans la loi de germinal au x, dans les prétentions de quelques légistes de nos jours, trop de traces de cet esprit d'iniquité et d'oppression à l'égard de l'Église.

X. DE RAVIGNAN.

### APPARITION DE LA B. Vierge MARIE, SUR LA MONTAGNE DE LA SALLETTE.

— Lettre de M. Perrin, curé du village de la Sallette, Au Rév. M. Whitgreave.

(Traduit du *Tablet* de Londres pour les *Mél. Religieux*.)

Respectable Monsieur. — La visite dont vous nous avez honorée, mon frère et moi, dans le cours de mes derniers, nous fait espérer que vous recevrez amicalement ce peu de lignes, que nous vous adressons pour nous informer de votre santé, et pour vous dire quelques mots au sujet du pèlerinage de Notre-Dame de la Sallette. Nous pensons que vous avez reçu l'ouvrage nouveau que nous vous avons envoyé; son titre est : *La vérité sur l'événement de la Sallette* par M. Rousselot vicar-général du diocèse de Grenoble, et ce qui rend ce livre plus précieux et plus authentique, c'est l'approbation de Mgr. l'évêque. Vous jugerez vous-même, Monsieur, de la clarté, de la force et du nombre des preuves que contient ce livre en faveur de l'apparition; vous lirez avec une grande satisfaction le récit des vingt deux cures miraculeuses qu'il contient; nous avons le plaisir d'ajouter que nous avons, outre cela, les preuves d'un grand nombre d'autres miracles que nous publierons dans un autre volume. Depuis votre visite en mars, nous avons eu connaissance d'un dessus de quarante guérisons miraculeuses obtenues par l'invocation de Notre-Dame de la Sallette, et par l'usage de l'eau de la fontaine qui coule dans l'endroit où la Reine du Ciel a posé ses pieds, quand elle a apparu aux deux enfants favorisés. Jamais la Sainte Vierge n'a donné des preuves si frappantes et si nombreuses de sa bonté et de son pouvoir. Depuis que nous avons eu l'honneur de vous voir, Monsieur, nous avons reçu des lettres de tous les départements de la France; nous en avons reçu plusieurs de la Prusse, de l'Autriche, de la Belgique, nous demandant des prières, neuvaines, messes, ou de l'eau de la fontaine bénie; nous en avons envoyée à tous ceux qui nous en ont demandé dans des lettres bien solides; nous dirons aussi les messes qu'on nous demande; et tous les jours, après la messe, nous récitons avec nos paroissiens et les pèlerins des prières pour tous ceux qui se recommandent à Notre-Dame de la Sallette. Ces prières sont les invocations de la Sainte Vierge, un *Pater*, un *Ave* et l'*Azmarore*; nous les disons en forme de neuvaine perpétuelle. Nous avons de plus, avec l'approbation de notre évêque, établi une confrérie spéciale pour les malades, sous l'invocation de Notre-Dame de la Sallette, pour rappeler à l'esprit la profonde tristesse de la Sainte Vierge priant pour la conversion des pêcheurs, comme elle le dit aux enfants, et pour la remerciement des miraculés sans nombre qu'elle fait continuellement en faveur des personnes souffrantes. Pour participer aux avantages spirituels et corporels de la confrérie, et à toutes les prières qui sont dites sur la montagne de la Sallette, il suffit de faire inscrire son nom dans notre registre et de réciter tous les jours un *Pater* et un *Ave* en l'honneur des sept douleurs de Notre-Dame de la Pitié; nous avons déjà plus de cinq mille personnes qui ont fait inscrire leurs noms. Nous conseillons aux membres de l'association de porter, comme une marque distinctive, la médaille appelée de l'*Apparition*. Nous espérons, Monsieur, que la lecture du livre que nous vous envoyons sera profitable aux catholiques d'Angleterre et même aux sectes qui sont séparées de l'Église de Rome. Permettez-nous, Monsieur, de vous faire souvenir de votre promesse, de faire une collecte pour nous aider à bâtir une église convenable sur la montagne de la Sallette, à la place de cette cabane en planches qu'on a élevée sur le site même de l'apparition. Nous la commencerons le printemps prochain, si nous pouvons acquiescer des fonds suffisants; ce sanctuaire sera construit à cause de la nature du terrain, mais nous espérons que la Sainte Vierge parlera aux cœurs généreux, et qu'un monument solide et durable apparaîtra au sommet des Alpes, pour témoigner aux âges futurs, qu'en ce lieu même se manifesta à de pauvres bergers, afin de faire servir les blasphèmes, et la violation du saint jour du Seigneur, qu'elle promit de grandes bénédictions, si le peuple se convertissait, etc. Puisse sa voix de charité et de tendresse se faire entendre aux enfants coupables de l'Église dans toutes les parties du monde ! Puisse Marie, l'auguste patronne de la France, nous préserver des désordres affreux de l'anarchie, et de la folie atroce de l'im-

piété ! Puisse Marie ramener, au sein de l'Église catholique, les populations de l'Angleterre autrefois l'île des saints, jour heureux pour lequel nous soupirons plus que jamais ! Puisse Marie enfin, protéger le Souverain Pontife, le Vicaire de J. C. sur la terre, l'immortel Pie IX, qui a lu si souvent à la coupe de l'amertume, mais qui est toujours plein d'ardeur pour souffrir, et répandre la foi catholique.

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Vos très-humbles et obéissants serviteurs,  
Les abbés PERRIN, Plr.,  
PERRIN, Curé.

Le *Tablet* de Londres donne une magnifique description de l'ouverture du concile provincial de Tuam. Mardi le 23 janvier, dès le grand matin, les populations se groupaient en foule pour être témoins de cette grande fête; l'on voyait que la joie la plus pure animait cette grande réunion. Le chemin depuis le palais archiepiscopal jusqu'à l'église était entièrement encombré par la multitude, dont un grand nombre, venant des paroisses éloignées, avait voyagé toute la nuit. La cloche de la cathédrale avait sonné à différents intervalles dans la matinée pour avertir cette nombreuse congrégation d'adresser ses prières au Très-Haut pour implorer les lumières de l'Esprit-Saint sur les prélats et le clergé qui s'étaient assemblés en cette occasion solennelle. A dix heures et demi, la procession quitta la demeure de Sa Grâce dans l'ordre suivant les étudiants du collège de St. Jarlath en habits de chœur précédés de la croix, ensuite les prêtres et dignitaires en chasubles, les chanoines et le doyen de l'archidiocèse, enfin les évêques au nombre de six et l'archevêque, portant tous la mitre et leurs habits pontificaux; ils traversèrent ainsi, en chantant les hymnes des Saints, le chemin qui était garni de haubiers et pavoisé de la manière la plus imposante. Le soleil, qui éclairait comme dans un beau jour de printemps, fit étinceler les pierres précieuses des mitres, et l'or des somptueux ornemens. A mesure que la procession avançait la cathédrale offrait les majestueuses proportions de sa majestueuse symétrie, ses niches, ses tours gothiques et ses vitreaux en arcades; au milieu du chœur on voyait s'élever l'autel orné de précieuses candélabres et entouré d'un cèdre qu'on peut à peine concevoir. La messe fut chantée par Sa Grâce l'archevêque, avec musique et accompagnement de l'orgue; ensuite les évêques firent leur profession solennelle de foi, qui fut suivie de chant sur de l'hymne *Feni Creator*, et le symbole se mit en travail *foribus clavis*. Ses principales décisions rouleront sur les matières qui concernent la stabilité de la foi parmi les fidèles, et l'éducation religieuse qu'il importe de donner à la jeunesse d'Irlande.

(Communiqué.)

### AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, JEUDI, 8 MARS. — Les bills grossiers suivants sont lus pour la troisième fois et passés : — Bill pour donner à John S. McCallan la propriété d'une certaine réserve de chemin dans le township de Nelson. — Bill pour diviser la municipalité de Drummond en deux municipalités. — Bill pour amender et étendre l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et la ligne provinciale. — Bill pour avoir à l'amélioration de la Rivière du Chêne dans le comté de Deux-Montagnes. — Bill pour autoriser William Brody à posséder une certaine réserve de chemin dans le comté de Deux-Montagnes. — Bill pour prolonger le temps fixé pour l'amélioration de la capitale de la banque de Montréal. — Pétitions reçues et lues : — De J. Desrosiers, écuyer, et autres, de la ville et district des Trois-Rivières, demandant une aide pour construire des ponts dans le fleuve St. Laurent, entre la pointe des Grandines et Deschambault et les rapides du Richelieu, de manière à y empêcher l'accumulation des glaces en hiver et les dommages qu'en résultent; De François Du Sion, écuyer, et autres, de la ville et district des Trois-Rivières, demandant une aide pour améliorer le chemin qui conduit du village Kingsy au port St. François, appelé le chemin de la con pagne des terres; et le chemin depuis Gentilly jusqu'au fleuve St. Laurent; De Donald McIntosh, du township de Godmanchester, district de Montréal, distillateur, demandant un amendement aux lois imposées aux distillateurs, et l'abolition du droit imposé sur les liqueurs spiritueuses qu'ils fabriquent; De George Wilson, écuyer, et autres, de Bertham, demandant qu'il soit adopté des mesures pour la révocation de l'acte impérial concernant les réserves du clergé, et que les cures soient abolies, et que certains abus disparaissent dans l'administration et la charité de l'université de King's College; Du conseil municipal du district de l'ouest, demandant que toute demande faite pour l'établissement de compagnies à fonds social pour coloniser certains townships dans le dit district avec des noirs, ne soit pas accordée. L'Hon. M. La Ferrière lut un rapport défavorable sur la pétition de G. B. De Bonherville, écuyer. L'Hon. M. La Fontaine présente, conformément à une adresse du 29 janvier dernier, un Etat des deniers payés en 1848 aux ministres de l'évangile qui ont visité les émigrés malades, pour le service de 1847; et un état des allocations spéciales faites aux collèges. Sur motion de M. Armstrong, l'ordre pour la troisième lecture du bill pour l'incorporation des cures paroissiales ou cathédrales de St. Viateur, est déchargé; et le bill est renvoyé à un comité spécial. Sur motion de M. Méthot, l'ordre pour grossier le bill de la compagnie du transport de Québec, est révoqué; et le bill tel qu'amendé est renvoyé au comité permanent sur les bills privés. M. McConnell présente un bill pour ériger un nouveau township composé d'une partie du township de Hatley et partie du township de Bolton, dans le comté de Stanstead; — ceonde lecture, mercredi prochain. M. Scott de Bytown présente un bill pour incorporer les sœurs de la Charité de Bytown; seconde lecture, de lundi en quinze.

M. Richards présente un bill pour remplacer les états annuels par des états trimestriels exigés des ministres de la religion et autres, en vertu de la 16e section de l'acte de recensement ; — seconde lecture, mercredi prochain. M. Chauveau propose que la bill grossoyé, du conseil, intitulé, "Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec à acquérir et posséder d'autres biens jusqu'à un certain montant," soit maintenant lu pour la troisième fois ; — et sur motion de l'Hon. M. Boulton, le bill est renvoyé à un comité pour lundi prochain. L'ordre pour prendre de nouveau en considération la motion faite lundi dernier, que l'orateur laisse maintenant le fauteuil (pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération l'expédition d'adapter une règle permanente fixant le temps durant lequel chaque membre pourra parler sur une question soumise à la chambre) est remis au 21 du courant. L'ordre pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour mieux faciliter la commutation de la tenure des terres en roture dans les seigneuries et fiefs dans le Bas-Canada en celle de franc roturier, étant lu : l'Hon. M. Hincks informe la chambre, que son excellence, étant informée de la teneur du bill, permet, en autant que les intérêts de sa majesté y sont concernés, que la chambre procède comme elle trouvera convenable ; le bill est alors lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité. Le bill pour autoriser la communauté religieuse des sœurs hospitalières de St. Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal à posséder d'autres biens-fonds est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 16 MARS 1849.

POUVOIR TEMPOREL DU PAPE.

C'est sous ce titre que l'Avant, journal publié en cet ville, vient de régaler ses lecteurs catholiques et autres d'un long article où il fait connaître ses vus et ses idées au sujet du Pape et de la Religion. Nous n'avons ni le temps ni l'espace nécessaires au jourd'hui pour répondre au long à cette production, enfantée par un esprit d'innovation aveugle, d'indifférence et même d'irreligion. Nous tâcherons dans notre prochaine feuille de faire voir en détails tout l'odieux de cet écrit ; nous démaquerons ces démocrates au petit pied, ces hommes qui veulent singer les allures des empereurs de Paris et des turbulents usurpateurs qui siègent à Rome. Après cela, nous demanderons aux Catholiques ce qu'ils pensent de ces libéraux-là ; nous leur demanderons s'ils peuvent le moins du monde faire cause commune avec des hommes, qui, comme les Rédacteurs de l'Avant, condamnent les Encycliques des Papes, regrettent la Bulle d'excommunication lancée par Pie IX contre ceux qui prendraient part au gouvernement intrin de Rome, et appellent cette Bulle un abus de pouvoir spirituel. Nous leur demanderons si un langage pareil et de semblables principes ne méritent pas le mépris de tous les vrais catholiques ; si ce n'est pas la quelque chose qui répugne à tout homme de bien, un peu au fait de l'histoire des Papes et de l'Eglise Catholique ! Nous en appellerons à la foi des Catholiques et à leur respect à l'Eglise, et nous leur demanderons encore si le langage de l'Avant est celui des bons Catholiques, des vrais enfants de l'Eglise. En attendant, que MM. de l'Avant y réfléchissent mûrement ; qu'ils se persuadent bien que leurs principes destructeurs du bon ordre, mais favorisant les mauvaises passions, et détruisant la souveraineté de la raison, tout en jetant le blâme et l'injure à la face de l'Anguste et Saint Pontife de l'Eglise Catholique, ne feront pas fortune en Canada. Notre population est trop religieuse et amie du bon ordre pour écouter leurs conseils perfides ; elle sait d'ailleurs trop bien que la tactique de MM. de l'Avant est la même que celle suivie par les Rationalistes, Ultra-Démocrates et socialistes des autres pays. Ils veulent tout déprécier, tout renverser, tout détruire ; car on se souvient que, quoi qu'ils disent aujourd'hui "que le salut du peuple est la première loi," ils ont dit il y a trois mois : "Périsse la Patrie plutôt qu'un principe." Notre population enfin connaît trop bien ses devoirs envers le Souverain Pontife et envers l'Eglise Catholique pour s'en rapporter sur ces points à des hommes qui ne croient pas de donner vieillesse à des conciles, usés les fondres de l'excommunication ajournée, et qui, non contents de vouloir bouleverser l'ordre social, s'attaquent au chef suprême de l'Eglise Catholique, qu'ils traitent avec dérision et sans respect aucun.

NOUVELLES D'EUROPE.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.—C'est le 14 février que le bill pour la modification des lois de navigation a été introduit à la Chambre des communes par M. Labouchère.—Lord John Russell a réussi dans la Chambre Basse à faire abroger les lois qui empêchaient au Juif de siéger dans le Parlement ; la division sur cette question a été de 214 contre 113.—La Chambre Basse a aussi passé un Bill de secours au montant de £500,000 pour l'Irlande, qui continue à être dans un pitoyable état.—On sait que le budget de la Grande-Bretagne est de £54,000,000 ; M. Cobden devait voter, par un vote de la Chambre Basse, de le faire réduire à £44,000,000 !—En Irlande l'émigration continue ; les chapelles catholiques se ferment et ce clergé souffre horriblement de la faim ; c'est une misère qu'il partage avec son troupeau. Le procès de M. Duffy était commencé ; l'opinion était fortement en faveur de l'accusé. Le comte Cathart est nommé Commandant des Northern et Midland Counties en Angleterre.—Le Tablet de Londres, en date du 17 février, nous apprend que S. G. Mgr. Walsh, évêque du district de Londres, était à la dernière extrémité.—Le clergé catholique et les fidèles d'Angleterre et d'Irlande signent en ce moment de nombreuses adresses au Souverain Pontife pour sympathiser avec lui. Outre cela ils font une collecte, comme les catholiques de France, Belgique, Allemagne ; cette collecte sera envoyée au Pape sous le nom de denier de St. Pierre.—L'évêque de la province ecclésiastique de Tuscan vient de se déclarer en faveur d'une université catholique telle que recommandée par le Pape.—Le Père Mathieu a formellement déclaré qu'il allait passer en Amérique.—A la chambre des communes, le 14 février, la pétition des citoyens de Montréal demandant le rappel ou la modification des lois de navigation a été présentée ; et quelques instants après a eu lieu l'introduction du bill de M. Labouchère sur ce sujet.

ALLEMAGNE.—L'hostilité avouée de l'Autriche au projet d'une union Allemagne, et l'opposition de la Russie, les

tes à l'imité irréconciliable du Hanovre et de la Bavière, laissent peu d'espoir de voir réaliser promptement les plans de l'Assemblée de Francfort.—Le banquier Linn a pris un nouvel emprunt autrichien de soixante millions de florins, de concert avec les Rothschild et la maison russe de Steigitz et Cie. Le czar a autorisé l'exportation d'une quantité considérable de numéraire des caves de la banque de Russie, pour faciliter le paiement de cet emprunt.—On a beaucoup parlé de l'entrée des Russes en Transylvanie, mais il n'a été encore reçu aucune nouvelle officielle de cette importante intervention. On ne saurait douter toutefois que la Russie n'intrigue activement avec des idées d'empirement de ce côté. Lord Palmerston présente le danger, et, en dépit de tout ce que l'on dit de lui, il entrave habilement une intrigue qui finirait par amener une guerre générale en Europe. Des journaux de Paris assurent que l'ambassadeur anglais à Constantinople a protesté contre l'occupation de la Moldavie et de la Valachie par les Russes, et qu'il a été appuyé par l'ambassadeur de France.

NOUVELLES DE ROME.—Il n'y a pas de plus triste et de plus honteux spectacle que celui des saturnales démagogiques à Rome. Les faits parlent et toute réflexion est inutile. Il suffit d'écrire l'histoire avec les bulletins mêmes des vainqueurs. Ainsi que nous l'avons dit, c'est le 9 février que la République a été proclamée. Le 7, après la vérification des pouvoirs, Galetti a été élu président. C'est le moment qu'attendaient les exaltés : il déclara, sur une interpellation de Canino, que l'Assemblée était constituée, et ajouta "qu'elle se regardait comme unique souveraine et maîtresse de décider des destinées du pays." Cette déclaration ne suffit pas, s'écria Andinot, un des séides de Bonaparte, il faut un vote ; je demande que l'Assemblée déclare qu'elle reconnaît en soi la plénitude des pouvoirs souverains." Et l'Assemblée vota immédiatement. Le lendemain, l'ordre du jour portait délibération sur la forme du gouvernement des Etats romains. La séance a fini à une heure après minuit. Avant la discussion, les ministres ont déposé leurs pouvoirs entre les mains de la Constituante, qui les leur a rendus et les a provisoirement confirmés dans leurs fonctions à l'unanimité. Bientôt après Mamiani et Andinot ont proposé de voter la déchéance du Pape, mais au même temps de renvoyer à la Constituante véritable la question de la République. Garibaldi malade s'est fait porter à la chambre, et sa présence a décidé le vote. Quand Mgr. Muzzarelli a déposé le sien contre la Papauté, l'Assemblée a récompensé cette honteuse apostasie par des applaudissements. On sait que M. Muzzarelli, sous-doyen de la S. Rote, a été comblé des faveurs de Pie IX.—Voici le texte du décret sacrilège :

" Art. 1er. La Papauté est déchuë le fait et de droit du pouvoir temporel de l'Etat romain.

" Art. 2. Le Pontife romain aura toutes les garanties nécessaires d'indépendance dans l'exercice de son pouvoir spirituel.

" Art. 3. La forme du gouvernement de l'Etat romain sera la démocratie pure, et prendra le nom glorieux de République romaine.

" Art. 4. La République romaine entretiendra, avec les autres parties de l'Italie, les relations qu'exige la nationalité commune.

" 9 février 1849, 1 heure du matin.

Le président G. GALLETTI. Les secrés. GIOVANNI PEXACCHI, ARIOSTO FABRETTI, ANTONIO ZAMBIANCHI, QUIRICO FILIPPARTI BARILLI."

Le 9 au matin, une cérémonie a eu lieu pour la promulgation de ce décret. Galetti, entouré des représentants, a lu le décret au peuple sur la place du Capitole. Le Contemporain rend compte de cette manifestation avec son enthousiasme radical. C'est comme toujours une promesse de description de l'affluence et de l'empressement du peuple représenté par la garde civique et les carabiniers. Du reste, la terreur la plus complète règne à Rome ; le Constitutionnel romain insère une lettre où son directeur est nominativement menacé du poignard s'il n'abandonne pas la cause de Pie IX. Voilà la liberté qu'assure la République romaine ! Le Monitor insère un décret qui ordonne la destruction de tous les insignes du pouvoir pontifical. Il publie aussi un rapport du commissaire des travaux publics sur les ateliers nationaux. En un mois et demi, les ouvriers de la Beneficenza ont fait trois kilomètres de terrassements ! La cause est épuisée, et le rapport conclut à ce que le gouvernement poursuive une entreprise aussi utile, et qu'en même temps il invite les citoyens les plus aisés à contribuer aux dépenses qu'elle nécessite. Rome va donc avoir aussi ses dons patriotiques après ses ateliers nationaux ! Quelle pitié et quel misérable péniat ! Nous apprenons ce soir que la Constituante républicaine s'est hâtée de voter une adresse de félicitations au gouvernement provisoire de Toscane. Cela devait être : Abyssus abyssum invocat.

AUTRES NOUVELLES DE ROME.—Le gouvernement provisoire continue ses sacrilèges parodies. Le 11, il a voulu faire chanter un Te Deum à Saint-Pierre. Le clergé a refusé de prendre aucune part à la cérémonie. Cet acte, qui honore les ministres de cette anguste basilique, répond à toutes les calomnies des radicaux contre le clergé de Rome. La messe a été célébrée par un autoumier militaire, servi par des soldats qui portaient des torches. Un décret de la Constituante établit que jusqu'au vote et à la mise en exécution de la Constitution républicaine, l'Assemblée gouvernera l'Etat par le moyen d'un comité exécutif qui se composera de trois Italiens responsables et amovibles à la volonté de l'Assemblée. Il n'y aura pas de ministères, mais seulement des directeurs-généraux. Les triumvirs choisis sont Armellini, Salicetti et Montecchi.—La république a été proclamée le 12 à Bologne. La généralité de la population, dit la Gazette, a montré beaucoup de dignité, et a vivement regretté que, non content d'ôter les armes pontificales de dessus la porte des établissements publics, quelques hommes se soient permis de les brûler publiquement et d'outrager ainsi le Pontife, dont la Constituante entend respecter le pouvoir spirituel.

Muzzarelli, ministre de l'intérieur, a prononcé le discours suivant à l'ouverture de l'assemblée constituante : " Citoyens représentants du peuple, l'œuvre de notre rédemption est achevée. Quel spectacle imposant que celui d'une véritable assemblée nationale ! C'est la première fois qu'il s'en tient une à Rome. Soyez les bien-venus, citoyens-représentants du peuple ! Nous sommes fiers de vous saluer, et le gouvernement provisoire s'incline devant vous. C'est aujourd'hui le plus beau jour de ma vie. Je n'ai plus qu'un désir ; c'est de voir l'Italie libre et unie, et élevée au rang des nations ; elle sera la plus grande des

nations. En ce jour, nous sommes tous romains, nous nous nommons romains, nous appartenons à l'Italie, à nous mêmes ; car le peuple n'est plus la propriété d'une prêtraille ! Dieu a créé le peuple libre, et infâme est l'homme qui voudrait donner aux couronnes le sceau du droit divin, comme si Dieu pouvait se contredire ! Oni, reprenons notre nom baptismal de romains. Rome est le pays le plus sacré, le plus privilégié, le plus historique de l'Italie ; c'est le cœur de l'Italie ; et nous sommes fiers d'entendre le nom de romains." Après des remarques encore plus insolentes et plus condamnable à l'adresse de Pie IX, " qui, selon Muzzarelli, n'était pas à la hauteur de sa tâche," celui-ci continua comme suit : " La tâche du gouvernement provisoire a été immense ; mais il craint peu les menaces ou les projets d'intervention. Le peuple était pour lui, et Dieu était pour le peuple ! Le ministère a fait face à toutes les difficultés et il a triomphé. Vous êtes le résultat vivant de ses efforts. Nous avons une armée de 30000 hommes prêts à marcher dès demain. Les Toscans sympathisent avec nous. A toutes menaces nous répondrons en préparant nos sabres. Les puissances de l'Ouest sont pour nous, et le peuple n'a pas besoin de se mettre à genoux pour demander pardon d'avoir conquis ses droits. Vous siégez entre les tombeaux de deux civilisations, les tombeaux de l'Italie des Césars et les tombeaux de l'Italie des Papes. Il vous faut élever sur ces tombeaux un nouvel édifice, et votre édifice ne doit pas au moins en céder à l'œuvre de la mort. Inaugurez vos immortels travaux par deux noms, l'Italie et le peuple."—Il paraît que le duc de Modène a dit, comme celui de Toscane s'éloigner de ses états qui seraient actuellement en complète révolution.—Des nouvelles de Bologne, du 6 février, feraient croire qu'il pourrait bien y avoir réaction de ce côté-là contre le gouvernement intrin de Rome.—Il paraît qu'à la suggestion du gouvernement français, il se tiendrait bientôt un congrès des puissances européennes à Gênes. A part les puissances catholiques, l'Angleterre, la Russie et la Prusse y auraient leurs représentants. On réglerait dans ce congrès la question de la souveraineté temporelle du Pape sur les Etats-Romains. En attendant, on écrit de Rome que le gouvernement a l'intention d'imposer un clergé laïc au laïcisme. La presque totalité refusent, et les prêtres qui, par crainte du gibet ou de la guillotine, quitteront les Etats-Romains, auront leurs biens confisqués au profit, on sait de qui.—En France, on continue à crier : " Vive Louis-Napoléon ; " mais on ajoute très souvent : " Vive l'empereur." Les correspondances donnent à croire que l'Empire français est une chose très probable. A une grande réception du soir au palais du président de la république, on ne voyait partout que des souvenirs du temps glorieux de l'Empire. Les fonds-français avaient subi une hausse très forte ; ce qui indiquait de la confiance. Le gouvernement français avait reçu une dépêche télégraphique qui lui apprenait la mort de Cabrera ; on en doutait.—En Portugal, il y a eu un changement de ministère ; c'est le duc de Saldanha qui en est le président ; on ne paraît pas croire qu'il ait une longue existence.

NOUVELLES DE GAËTE.—Le Tempo de Naples annonce de Gaëte que la santé du Saint-Père est toujours bonne. Presque tous les jours, S. S. sort en voiture, ou à pied, à la grande consolation des fidèles avides de recevoir sa bénédiction. Il paraît qu'un Consistoire a été tenu le 6 février ; dix-neuf cardinaux y assistaient.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Au conseil législatif, mardi dernier, le bill de réciprocité avec les Etats-Unis a été lu pour la seconde fois.

Mardi, à la chambre basse, le bill de l'Hon. M. Lafontaine, pour réformer en une seule loi toutes les lois d'élection, a été discuté en comité général. M. Papineau a voulu faire de l'opposition quand-même ; il voulait que les officiers rapporteurs fussent élus par le peuple, parce qu'il craignait que par le mode proposé par M. Lafontaine, et qui porte que les sheriffs ou les régistres soient officiers rapporteurs, il n'y eût encore de la corruption. Et l'on sait que M. Papineau est un anti-corrupteur ! Mais il paraît que la Chambre en a jugé autrement. Elle ne pouvait en effet comprendre comment M. Papineau entendait faire fonctionner son plan, et ce Monsieur lui-même était bien en peine de le dire. (n'importe) le fait est que l'opposition son cœur était content ; car l'opposition c'est sa vie. Finalement, l'amendement de M. Papineau a été rejeté à une grande majorité, aussi bien qu'un autre de la part de M. Lemieux. La discussion de ce bill devra se continuer dans une autre séance.

Dans la séance de mardi, les bills suivants ont subi leur troisième lecture dans l'Assemblée législative : bill pour diviser le comté de Lotbinière en 2 municipalités ; bill pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières entre Longueuil et Chambly.—Dans la même séance, M. Beaudin a introduit un bill pour incorporer " Les Révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie."

Mercredi, la Chambre Basse, après de bien longs et intéressants débats, a renvoyé, par une division de 40 contre 29, aux calendes grecques le Bill pour la modification des lois contre l'usure.—Dans la même séance, le Bill pour amender l'Acte de la quarantaine a été lu une troisième fois et a passé.

Hier à deux heures du matin, le Bill d'indemnité pour les pertes de 1837 et 38 a subi sa seconde lecture dans le Conseil Législatif, après une division de 19 contre 14.

Hier soir, au Conseil Législatif, le Bill d'indemnité a subi sa troisième lecture et a passé ; la division sur cette question a été : pour 20, contre 14.

Hier soir, le Bill, pour incorporer la compagnie de transport de Québec, a été référé, après quelques débats, à un comité spécial, avec l'entente que les directeurs seraient responsables. Après quoi, la chambre est entrée en comité général sur les subsides. M. Rose a été entendu à la Barre comme conseil des banques ; après quoi le comité a adopté les résolutions proposées par M. Hincks. Le Bill pour continuer pour quelques temps l'Acte qui incorpore la société amicale de Québec, et le Bill pour diviser le comté de Berthier en deux Municipalités, ont été lus une 3e fois, et ont passé.

C'est ce soir, que se fait au Parlement l'appel nominal des Représentants ; cela doit être précédé de la seconde lecture du bill de la représentation. Ce sera, comme disent les dilettanti, une séance palpitant d'intérêt.

L'OPPOSITION ACTUELLE.

L'organe de M. Papineau dit que le bill de la représentation est une mauvaise mesure, que c'est une injustice envers les Canadiens-Français, que c'est une loi qui va mettre les Canadiens à la merci du Haut-Canada ; en un mot, que c'est une mesure toute en faveur de la partie saxonne de la population.

La Gazette de Montréal trouve au contraire que c'est là une mesure qui nullifie les Canadiens-Saxons, et qui met toujours le pouvoir entre les mains des Canadiens-Français ; et la dessus la bonne Gazette jette les cris les plus effrayants qu'elle peut, pour intimider les législateurs canadiens.

Comme l'on voit, ce sont là les deux extrêmes. Qu'en conclure ! Que ces bonnes gens-là ne se hussent guider que par leurs passions et leurs intérêts personnels ; qu'ils n'ont pas en vue le bien général, et que pour eux le Canada est le petit monde qui se meut dans leur petite sphère ! Laissons-les crier et se pamer de rage ; ils n'ont pour eux que l'impuissance, la faiblesse et le patriotisme de famille ; ils ne réussissent jamais contre ceux qui veulent réellement le bien du peuple, et qui montrent par des actes utiles que le devoir du citoyen n'est pas seulement de parler et de crier, mais de servir son pays.

L'ELECTION DU MAIRE.

Mardi, le Conseil de Ville s'est de nouveau assemblé, et les divisions suivantes ont eu lieu relativement à la place de Maire :

- L'hon. Jos. Bourret, 9 pour, 11 contre.
- M. Lyman, 4 pour, 16 contre.
- M. Alfred Larocque, 6 pour, 14 contre.
- M. Wilson, 8 pour, 12 contre.
- M. E. R. Fabre, 12 pour, 8 contre.

Ainsi, le nouveau Maire de Montréal pour l'année courante est E. R. Fabre. M. Fabre est bien capable de remplir la charge honorable qu'il est imosé, et nous ne doutons nullement qu'il ne s'en acquitte à la satisfaction générale. Quant à l'honorable M. Bourret, en quantant les fonctions de maire qu'il a remplies avec tant d'activité et de succès, il doit lui être bien agréable de voir qu'on n'a proféré contre lui aucune plainte, et que tout le monde est content de son administration.

SECOND CERTIFICAT EN FAVEUR DU DR. LANDRY.

Je soussigné, prêtre de l'Hospice St. Joseph de la ville de Montréal, certifie que le 25 février dernier à 10 heures du matin, Elzéar Landry, écrivain, médecin de la paroisse de Béancour, m'a fait, en 3 secondes, l'opération de la cataracte sur l'œil gauche, (par abaissement), avec le même succès, que celle faite le 20 du même mois, sur l'œil droit. Maintenant je vois de mes deux yeux. En foi de quoi,

F. X. MARCOUX, Prê.

Béancour, le 9 mars 1849.

CHRONIQUE DES MELANGES RELIGIEUX.

M. l'Éditeur, Vous avouerez sans doute avec moi que, depuis l'ouverture de la session, nous avons eu joliment de quoi nous délasser et nous amuser. Les débats du parlement très-animés et très-intéressants en eux-mêmes, les différents partis politiques aux prises non-seulement dans l'ancienne des salles législatives, mais encore dans la presse, sur les parcs de la capitale, dans les galeries du parlement, enfin d'un bout de la province à l'autre ; tout cela, comme vous le savez bien, a fourni abondamment matière à des discussions, des gestes et des raisons de toutes les sortes, et de toutes les couleurs. Aussi est-ce un plaisir de voir comme tout le monde parle politique par le temps qui court. Depuis le dernier gamin de la rue, jusqu'au grave rentier et l'ineffable bourgeois, de tous les âges, de tous les rangs, jusqu'à l'élegante reine des salons, chacun veut mettre son obole dans le gouffre sans fonds des conversations politiques.

Dans la dernière question orageuse la question sur l'indemnité, il était vraiment plaisant d'entendre sans cesse et dans toutes les directions : " Les résolutions de M. Lafontaine passeront-elles ? Va-t-il emporter cette mesure, etc. réussir à abattre la tête du torse dans la personne du galant chevalier, sir Allan McNab, qui paraît se débattre en forcené dans les étreintes du désespoir et d'une rage impuissante ? Va-t-il déconcerter à jamais nos bons amis du Family Compact ! Voilà ce que l'on entendait partout. Mais maintenant que la mesure est gagnée, au grand contentement de tout le monde, excepté pourtant du monde de l'Avant, tout commence à rentrer dans le calme, et chacun avec impatience attend une nouvelle commotion ; car à l'heure qu'il est, les grandes émotions sont à l'ordre du jour, et dans le goût des individualités de toutes les classes.

A propos, si l'Éditeur, je vous assure, quoiqu'en disent les gens de la petite patrie, que nos pairs de Canadiens-Français se dilatent et se réjouissent bien amoureusement, en voyant la belle position de nos ministres et députés patriotes dans le présent parlement. Nous sommes fiers de voir tous les efforts de nos bons amis nos ennemis, venir expirer infructueux aux pieds de M. Lafontaine, et se résumer en cris impuissants et ridicules, comme la vague en courroux qui vient mugir et se briser sur le rivage ! Nous sommes fiers encore de voir nos braves députés, aidés de leurs amis du Haut-Canada, faire à eux seuls tous les frais de la session, et c'est avec orgueil que nous reconstruisons qu'ils peuvent en revendiquer pour eux tout l'intérêt, et toute la gloire. Que peuvent contre cette immense clameur d'approbation et de contentement qui s'élève de tous côtés les cris perclus d'une poignée de pessimistes ! Quand un vaisseau vogue majestueusement à pleines voiles, qu'il importe une petite brise contraire qui vient siffler, et expirer sur les cordages !

Vous savez, M. l'Éditeur, que les débats sur l'indemnité, malgré leur longueur démesurée et fatigante, ont fourni matière à des incidents tout-à-fait comiques et piquants. J'aurais été heureux de pouvoir assister à l'éternelle séance de vingt heures ; à cette nuit célèbre où les honorables membres, plus influencés encore par le Dieu du sommeil que par celui de l'éloquence, dormaient profondément, les uns étendus à l'Américaine sur leurs pupitres et tout ce qui se trouvait à leur portée, les autres courvant de tout le long de leurs honorables corps les degrés du trône de Poratour, de façon

qu'il n'y avait été près d'éveillé que celui qui avait la parole. J'aurais aimé à entendre le plaisant M. Gigu, appliquant à M. Lafontaine l'Écrit, évasif, erupit de Catullus, s'écriant joyeusement et triomphalement : "gentilium, this is Latin from Cicero." On assure qu'il y a eu un grand nombre d'autres anecdotes qui ont bien amusé nos dignes représentants. Que voulez-vous ? il n'y a pas de mal à cela ; on ne peut pas toujours être sérieux, et lorsqu'ils ont la gracieuseté de nous donner la bagatelle de 100,000 louis, peut-on leur reprocher de s'amuser un peu et de nous amuser nous-mêmes ? D'ail leurs ne peut-on pas leur appliquer ce qu'Horace a dit dans un autre sens : Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci ?

M. l'Éditeur, il y a deux oppositions en chambre, celle de M. Papineau, et celle de M. MacNab ; celle de nos excellents amis du Family Compact, et celle des réformistes enragés. Dans les divisions, la première peut être aperçue ; il est bien vrai qu'on peut dire de ceux qui la composent "apparentari nantes;" mais n'im porte, il y en a toujours. Quant à l'autre, elle est imperceptible, parce qu'elle ne se compose que de M. Papineau, et qu'il lui est impossible de se diviser en fractions. Mais que voulez-vous ? ce n'est pas sa faute, c'est tout simplement la faute de la chambre. Elle est si corrompue, elle s'y entend si peu en démocratie !

A propos de démocratie, voici ce que les rédacteurs de l'Acier disaient dernièrement, dans un article ronflant, comme eux seuls savent en rédiger. Voici : "Est-ce aller trop vite que de vouloir l'éducation aussi répandue que possible, l'encourager et de associations et des institutions canadiennes, de l'agriculture, de la colonisation des terres incultes, la décentralisation du pouvoir, la réforme postale, la réforme judiciaire, et enfin des droits égaux pour tous les citoyens?" M. Lafontaine, sans aucun doute n'aurait jamais pensé à cela ; eh bien, voilà un programme tout tracé ! Mille remerciements, messieurs, pour le libéralisme de vos idées et de vos vues ! Mais voici quelque chose de plus beau !

Il s'agit des affaires de Rome : "Nous voyons avec peine le chef de l'Église, le Pape Pie IX, le prêtre éclairé sur lequel la démocratie de l'Europe avait fondé tant d'espérance, déclinant son pouvoir temporel par le texte vieillit des Cérémonies, et les foudres usées de l'excommunication majeure." N'est-ce pas là de la vraie démocratie, M. l'Éditeur ? Eh oui, on ne m'y entend pas ! c'est la démocratie des Sterbini, c'est de la montagne toute pure. Je suis persuadé que si copie de l'acte d'excommunication dont ils parlent, leur tombait sous la main, enflammés d'un saint zèle, d'un zèle démocratique, ils lui feraient subir le sort que lui ont fait subir à Rome, non pas leurs maîtres, mais leurs frères très chers en démocratie.

Malgré les foudres qu'ils vous lancent de temps en temps, M. l'Éditeur ; malgré leurs sentences pleines de solennité, vous vivez, j'espère, non pas d'une vie aussi démocratique qu'eux, il est vrai ; mais vous n'en aurez pas une moins large part dans l'estime et la reconnaissance de tous les hommes sages, et de tous les citoyens amis de l'ordre et de la liberté bien entendue. Le correspondant du Journal de Québec nous disait dernièrement d'un ton tout à fait aimable, que l'Aurore n'était plus ; cette nouvelle m'avait un peu surpris. Aussi nous n-l dit depuis, qu'il se rétractait, qu'il n'en était rien du tout. J'avais été surpris de la nouvelle du décès de l'Aurore, parce que je n'avais pas vu, dans les journaux, la nouvelle du décès de M. Viger. J'ai toujours cru, moi, qu'ils rendaient le dernier soupir ensemble. Je pourrais bien me tromper, mais c'est là mon opinion ; enfin chacun pense comme il peut.

Je ne sais pas comment s'arrangeront M. Chauveau avec l'opposition mielleuse, l'opposition à l'aitte de ve leurs qu'il fait au Ministère. Je crois qu'il joue là un mau vais jeu. Je le prie de se souvenir que c'est quelque chose de dangereux qu'un portefeuille ministériel rentré. A. J.

P. S. J'aurais un conseil à donner aux rouges de Montréal ; ce serait de nous donner quelque jour un second volume de la France jonnée dernièrement par les Tories, et de faire tomber la tête de M. Lafontaine entre les mains de M. Papineau. Ils ne peuvent élever l'honneur, qu'ils décapitent le maréchal ; ce sera une consolation. A. J.

P. S. En jetant de nouveau les yeux sur le No. de l'Acier qui contient les réflexions sur le Pape, que je leur reproche dans ma Chronique, j'ai pu me convaincre qu'il était difficile de s'assurer si ces remarques appartiennent aux Rédacteurs, ou si la paternité en reste au journal français "La Semaine" ; dans tous les cas, si ces réflexions ne sont que reproduites, comme elles le sont sans commentaires, les Rédacteurs de l'Acier sont censés y concourir ; on juge aussi logiquement des principes d'un journal par ses citations que par ses articles éditoriaux. A. J.

Les journaux, qui suivent bien attentivement les discours des membres du parlement, rapportent que M. Papineau a dit vendredi dernier, "qu'il devait avouer qu'il n'avait pas vu le crédit de la province dans un bon état." Le Transcrit de Montréal dit à ce sujet : "M. Papineau, errant et exilé, pleurant sur les ruines d'une ville étrangère ; mais Louis Joseph Papineau se réjouit de la destruction de son pays natal, parce que la prospérité de ce pays le laisse dans la dégradation et l'impuissance." La semaine dernière, à une séance de la chambre basse, le membre pour Sherbrooke, qui, entre parenthèse, veut toujours parler et parler sur tout, avait plusieurs fois tenté de prendre la parole, mais quelque autre membre, plus vif que lui, la lui ravissait au moment où il croyait la saisir. Impatient de cette manière, pour un honneur membre s'écria : "I rose three times, Mr. Speaker." ("Pour lors, répond M. Lafontaine, il est temps pour vous de vous asseoir.")

C'est demain la fête de St. Patrick. A cette occasion il se chantera, à 9 heures A. M., une grand-messe à l'église St. Patrick de cette ville ; le soir, à 3 heures, on y chantera les vêpres. A l'office du matin, il y aura sermon.

Le Catholic Observer de Boston parlant de feu le T. R. Jean Hay, de Toronto, s'exprime comme suit : "Pendant les quelques années que nous avons étudié ensemble à Montréal, M. John Hay se montra toujours un élève d'une piété exemplaire, de manières douces et d'une grande humilité. Sa carrière de prêtre a été remplie de zèle et couronnée d'un grand succès : on

n'oubliera jamais ses travaux au milieu des pauvres de Toronto ; son administration des affaires du diocèse lui assurera la reconnaissance de celui qui sera appelé à cette partie de la vigne du Seigneur. Il désirait apprendre, (ce qu'il ne lui fut pas donné de voir) que la conduite de l'Église de Toronto était remise aux mains de notre excellent maître et bien-aimé professeur, le bon père Larkin. Et maintenant il est allé se reposer de ses fatigues. Que Dieu lui accorde le repos éternel, et puisse la lumière perpétuelle briller sur lui !"

D'après un état publié par le Herald de Montréal, les naissances et décès ont été comme suit dans les districts suivants :

|                 | 1844.       |        | 1845.       |        |
|-----------------|-------------|--------|-------------|--------|
|                 | Naissances. | Décès. | Naissances. | Décès. |
| Québec,         | 10275       | 4325   | 10961       | 4675   |
| Montréal,       | 17938       | 7254   | 19299       | 7848   |
| Trois-Rivières, | 320         | 1136   | 3223        | 1116   |
| St. François,   | 332         | 93     | 416         | 164    |
| Gaspé,          | 225         | 53     |             |        |
| Bonaventure,    | 249         | 68     | 642         | 180    |

|                 | 1846.       |        | 1847.       |        |
|-----------------|-------------|--------|-------------|--------|
|                 | Naissances. | Décès. | Naissances. | Décès. |
| Québec,         | 10653       | 6306   | 11715       | 10221  |
| Montréal,       | 20237       | 9566   | 18772       | 9435   |
| Trois-Rivières, | 3337        | 1603   | 3612        | 1238   |
| St. François,   | 514         | 121    | 524         | 130    |
| Gaspé,          | 789         | 128    | 594         | 118    |

Ainsi, dans tout le pays, les naissances et décès ont été comme suit :

|             | 1844. | 1845. | 1846. | 1847. |
|-------------|-------|-------|-------|-------|
| Naissances, | 32279 | 34496 | 35531 | 35217 |
| Décès,      | 12928 | 13906 | 17778 | 21142 |

Diff. en fav. des Naiss. } 19351 20590 17753 14075

M. LE RÉDACTEUR.

En quittant cette partie de l'Union, votre correspondant régulier, R. B., m'ayant prié de remplir sa promesse envers vous, je ne fis qu'accomplir la mienne envers lui en vous adressant une lettre sur la clôture de la session du congrès, et l'ouverture d'une nouvelle présidence toute brillante d'espoir pour la bienheureuse république américaine. En somme, je crois que les derniers jours de la session ont produit plus de choses regrettables que de choses louables sous les points de vue qu'on puisse les envisager. D'abord, adieu le libre échange avec le Canada pour le moment ; la presse des autres objets plus importants, au point de vue américain, a fait feuler le bill de réciprocité à une autre époque. Il paraît pourtant bien certain que la majorité des sénateurs est en faveur de cette mesure, et je puis vous dire que M. Dix n'a rien négligé pour en assurer le passage. Un peu plus tôt ou un peu plus tard elle passera ; la nature le veut, et la barrière domini que qui restreint le commerce entre les voisins des lignes, et le prohibe même en plusieurs cas par d'énormes droits, tombera sous le poids des nécessités et des besoins des peuples. La Californie, dont on s'est tant occupé, n'a pas été mieux favorisée ; elle reste sous le régime du provisoire, et du poignard peut-être. Je n'aperçois que ce que je prends une fausse route ; il serait plus long d'énumérer ce que le congrès n'a pas fait que ce qu'il a fait. Je m'abstiendrai donc de considérer la première partie de cette proposition qui serait trop longue, ainsi que la seconde qui n'a rien d'intéressant. Je me tairai aussi sur les scènes disgracieuses qui ont couronné la session, il me répugne trop de dire qu'il s'est trouvé des représentants du peuple assez peu dignes de l'être pour donner à leurs honorables confrères le spectacle frappant d'une bataille rangée au pugilat dans la chambre même ; c'est une profanation du Capitole. Ou diantre la faiblesse humaine va-t-elle se nicher ! Heureusement que ce désordre a fait la fin de la session, et une fin n'a pas de suite comme vous savez ! C'était l'agonie du gouvernement démocratique.

Comme l'événement d'une naissance dans une famille est bien plus agréable et plus joyeux que celui d'une mort, de même la fête du 5 mars, l'inauguration du président Taylor, véritable naissance d'un régime nouveau pour la grande famille américaine, a fait prendre au Capitole une apparence joyeuse et pacifique qui contrastait pour le mieux avec les scènes d'agonie des jours précédents. Dès le matin une foule immense se pressait autour du Capitole pour rendre plus solennel le grand événement du jour ; les trois avenues qui y conduisent suffisaient à peine. Jamais on n'avait vu foule semblable dans pareille occasion. Au moment où l'élu du peuple sortait de son hôtel, un régiment de soldats s'achemina devant lui, dans la Pennsylvania avenue, musique en tête, sous les plis de la bannière étoilée, faisant séparer la multitude qui bordait les allées jusqu'au sommet de la côte. Le discours inaugural du président Taylor a été admiré pour sa concision d'abord, et puis pour la sagesse de ses principes. On pense que jamais président depuis Washington n'a réuni autant de sympathies, et ne s'est vu applaudir avec tant de spontanéité d'humanité et d'abandon de joie. Après la cérémonie officielle, le président se dirigea de suite vers sa demeure, qu'on appelle ici White House, maison blanche, d'une grande richesse et d'un magnifique aspect, à l'extrémité Nord de la grande rue Pennsylvania, tandis que le capitole en fait l'extrémité Sud. Vous savez ce que les multitudes ont toujours d'imposant et de grand. Eh bien ! la cité de Washington n'en est tout le jour qu'une multitude mouvante, causante, riante, chantante, et le soir dansante, comme de raison. Impossible de décrire les impressions que l'on reçoit d'une fête pareille dans une ville où la pauvreté n'est pas connue, où les richesses abondent, avec toutes les jouissances d'une éducation perfectionnée et fashionable. Le grand bal du président a dignement couronné la journée, il semblerait difficile de trouver quelque chose de mieux sous tous les rapports.

Je ne contenirai de ces quelques détails que je vous prépare bien à la hâte au milieu du tumulte qui n'a pas cessé avec le jour. Vous aimerez peut-être à connaître la liste des membres du nouveau cabinet ; on a fait circuler la suivante que l'on regarde comme arrêtée. MM. John M. Clayton, (Delaware) secrétaire d'État ; Win. M. Meredith, (Pennsylvanie) du trésor ; Ths. H. Ewing, (Ohio) de l'intérieur ; W. Ballard Preston, (Virginie) de la marine ; Geo. M. Crawford, (Georgie) de la guerre ;

Jacob Collamer, (Vermont) dir. des postes ; Reveryd Johnson, (Maryland) avocat génér. L'abolition de l'esclavage obtient des partisans tous les jours ; on voit des journaux nouveaux se passer en champion de cette cause, et les législatures des Etats passer les résolutions à cet effet. Un parti se forme dans la Virginie, un autre dans l'Alabama, la législature du Wisconsin adopte presque à l'unanimité des résolutions pour prévenir ce commerce inhumain, et la législature de l'Ohio l'interdit. De son côté, le brave sénateur du Kentucky, M. Henry Clay place son nom sur la liste des abolitionnistes. Ce monsieur a un mérite de plus que les autres sous ce rapport, c'est que son opposition au principe de l'esclavage ne consiste pas seulement en paroles ; il est plus pratique que cela ; il offre un système à suivre ; ce qui a manqué jusqu'au jour d'hui.

DE TOUT UN PEU.

UN AVEU.—Un correspondant tory du Herald d'hier écrit ce qui suit : "Les journaux (tories) de mandent au gouverneur-général de dissoudre le parlement (par rapport au bill d'indemnité). Je crois qu'ils ont tort. Le résultat ne serait pas beaucoup différent de celui de la dernière élection, et notre position serait bien plus faible que celle que nous avons maintenant." C'est vraiment ingénu qu'un langage comme celui-là !

CHEMIN DE FER.—Le chemin de fer de Longueuil à St. Hyacinthe rapporte actuellement 220 par jour !!

UN GRAND INCENDIE.—Le grand incendie à St. Jean du Nouveau-Brunswick, que nous avons signalé dernièrement, a détruit de 40 à 50 édifices ; il n'y avait que pour 25,000 d'assurances.

LES GENS S'AMUSENT.—Le Provincialist dit que la semaine dernière, dans la ville de London (H. C.), les Tories ayant perdu en effigie MM. Hincks et Blake, les réformistes ont fait subir le même châtiment à l'ombre de MM. McNah et Vansittart. Après quoi, on en est venu aux mains, pour terminer l'amusement.

MURTRE.—La Gazette de Sherbrooke nous apprend que le 4 du courant on a trouvé, près de la barrière de St. Ce saire le corps d'un cultivateur Canadien, qui paraissait avoir reçu sur la tête un coup qui avait été la cause de sa mort. On n'a pas encore pu découvrir les auteurs de ce crime.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle contient les nominations de S. Robinson et S. Tétu, Eers., comme avocats ; de M. D. P. Croteau et W. Edwards, comme avoués.

BONS-PROVINCIAUX.—La Gazette Officielle de samedi, annonce qu'au 9 du courant il avait été émis pour 2633935 de bons provinciaux, il en était rentré pour 145925, il y en avait en circulation pour 2118010.

ANNEXION.—Le 27 février, il a été présenté à la Législature de l'Illinois une pétition, demandant l'annexion tranquille et pacifique du Canada ! Le raisin est encore trop vert !

VIEILLE, BIEN VIEILLE, TRÈS-VIEILLE.—Une femme de couleur du nom d'Antoinette Nexen vient de mourir en Louisiane à l'âge de cent-trente-un ans !

COLLÈGE.—Le Freeman's Journal de N. Y. nous apprend qu'hier il a dû s'ouvrir près de Fort Smith (Arkansas) un collège catholique, appelé "le collège de St. André." Il doit être sous la charge de l'Evêque diocésain.

GRAND VAISSEAU.—On vient de construire à Ports-mouth l'Etat de New-Haven, un vaisseau de 1640 tonneaux. Les constructeurs sont MM. Fernald et Pettigrew. Ce vaisseau aura nom l'Empire State, et voyagera entre New-York et Liverpool.

MINE DE PLOMB.—Le journal "The Showegan Press," d'Alaine, dit que l'on vient de découvrir une mine de plomb au Lac de Mass Head ; le minéral est abondant, et dit le journal, contient 90 parties de plomb sur 100.

LE MARIAGE.—La Législature d'Indiana vient de passer une résolution, qui charge le Comité judiciaire de voir s'il ne serait pas expédient de rendre nul, au désir des parties, tout contrat de mariage ; Les républicains sont gens à grandes découvertes.

EVÊQUE.—Le 11 février, le nouvel évêque de Chicago, Mgr. Vandeveld, a reçu la consécration épiscopale dans l'église de St. François-Xavier à St. Louis Mis-souri, des mains de l'archevêque, assisté de Mgr. de Dubuque, Mgr. de Nashville et Mgr. de Vincennes.

CONVERTIS.—Le Catholic Telegraph rapporte que l'Evêque de Cleveland a (le 2 février) baptisé et confirmé 12 convertis à la religion catholique.

ÉGLISE.—Le même journal dit que Mgr. Blanc, Evêque de la Nouvelle-Orléans, vient de consacrer une nouvelle église à Alger, vis-à-vis la ville épiscopale ; et que les Jésuites vont ouvrir à la Nouvelle-Orléans une nouvelle maison d'éducation. Leurs professeurs doivent être pris de leurs établissements de Spring-Hill en Alabama et du Grand Côté dans la Louisiane.

SEURS DE BON PASTEUR.—Le même journal dit encore que trois Seurs du Bon Pasteur viennent de quitter Cincinnati, se rendant à St. Louis pour y fonder un établissement de leur communauté ; et qu'on en attend au printemps, un bon nombre d'autres, qui viendront de la ville d'Angers en France.

PHILADELPHIE.—Le Catholic Herald de Philadelphie annonce que tout dernièrement l'église de St. Etienne à Newtown a été le théâtre d'un sacrilège, les voleurs en ayant levé un calice, dont la coupe seulement est en argent.

LE PLUS ANCIEN COUVENT.—Le Propagateur Catholique, de la Nouvelle-Orléans, dit que le plus ancien couvent aux Etats-Unis est celui des Ursulines de la Nouvelle-Orléans fondé en 1727.

UNE SENTENCE.—Un journal américain disait ces jours derniers : "Que celui-là est insensé qui fait de son médecin son héritier." Notre confrère a trop mauvaise opinion de son prochain.

NOUVELLE-CRÉATIONS.—Une dépêche télégraphique annonce que le 8 courant le Mississippi a brisé ses digues à Baton-Rouge ouest et à Donaldsonville. L'inondation subite des eaux a détruit de nombreuses plantations de canne à sucre et de coton, et causé de grands dommages à un grand nombre de propriétés. Jamais à pareille saison on n'a vu les eaux si hautes. On avait des craintes que la Nouvelle-Orléans elle-même ne fût inondée à son tour.

BERMUDES.—Des nouvelles des Bermudes portent qu'il y est arrivé, le 8 février, 300 condamnés venant d'Angleterre. M. Mitchell et plusieurs autres doivent être transportés au Cap de Bonne-Espérance comme émigrés libres ! C'est de la liberté un peu forcée.

JOURNAUX AU MEXIQUE.—Nous voyons par le Freeman's Journal de New-York qu'il vient de paraître à Mexico un journal religieux qui a pour titre "La voix de la Religion." Ce journal sort trois fois par semaine, et est conduit avec talent et rédigé conformément aux enseignements de l'Eglise.

FRANKLIN.—Sir John Franklin n'a pas encore été retrouvé. Le 25 mai de cette année, il y aura 4 ans qu'il a quitté l'Angleterre pour son expédition au Pôle Nord.

RECENSEMENT.—Il doit être fait, en 1851, un recensement de la population de tout l'Empire Britannique.

CHOLÉRA.—On est toujours à dire : "Ah ! le choléra fait de grands ravages dans la Grande-Bretagne, il sévit fortement à Belfast." Nous ne savons où originent ces bruits ; mais nous avons sous les yeux le rapport du bureau de santé de Belfast en date du 31 janvier, et ce rapport nous montre que dans la journée il n'y a eu que huit nouveaux cas dont deux seulement ont été funestes. Voilà un fait propre à rassurer.

LE CHOLÉRA.—L'arrivée du Liverpool, dont nous avons parlé avant-hier, avait répandu quelques alarmes. On prétendait que la maladie qui régnait à bord de ce navire était encore une fois le choléra asiatique. Il n'en est rien fort heureusement ; l'enquête a établi qu'il ne s'agit que d'une dysenterie maligne. On devra toutefois faire en sorte d'éviter ces rumeurs qui, à défaut d'autre épidémie, alimentent chez beaucoup de gens le mal de la peur. Courv's E. U.

LA FLATA.—L'arrivée du navire brésilois le Hudson nous a apporté des dates de Buenos-Ayres du 3 janvier. Nous lui devons, sinon des nouvelles, du moins une rumeur fort importante. On assure qu'une escadre brésillienne, secondée par l'escadre française, allait bloquer Buenos-Ayres.

TROUBLES AU BRÉSIL.—Le brick Pulner, arrivé mercredi à Philadelphie, apporte des nouvelles assez graves de Pernambuco. Les désordres qui avaient éclaté, il y a quelque temps déjà, dans cette partie du Brésil, ont pris un caractère sérieux. Les insurgés, au nombre de mille environ, manifestaient l'intention de proclamer la république. Le 2 février, ils ont attaqué les faubourgs et s'y sont maintenus pendant plusieurs heures. Repoussés par les troupes du gouvernement, ils ont dirigé le lendemain un nouvel assaut contre une autre partie de la ville. Les habitants alarmés abandonnaient leurs demeures, pour se réfugier à bord des navires en rade.

ITALIE.—FERMA.—S'il nous restait encore quelque doute sur la loyauté et la bonne foi des procédés des radicaux, il nous suffirait de citer le fait suivant pour détruire toute hésitation. S. Em. le cardinal-archevêque de Fermo avait adressé à son clergé une circulaire ; le Contemporain l'a reproduite en en falsifiant, de la manière la plus choquée, les plus nombreux passages. S. Em. a alors adressé au Costituzionale le texte même de sa circulaire qui, mise en regard de la reproduction du Contemporain, en fait ressortir l'odieuse imposture.

SARDAIGNE.—L'Armonia contient une réclamation adressée au ministère par NN. SS. les Archevêques Evêque de Saluces, Evêque d'Aiba, Evêque d'Aequi, Evêque d'Ivrée, Evêque d'Asi, Evêque de Mondovì, Evêque de Cuneo, Evêque de Saxe, Evêque de Nice, Evêque de Vintimille, Evêque d'Albenga, Evêque de Tortone, Evêque de Susse et le Vicaire capitulaire de Gènes. Cette réclamation expose les griefs de l'Episcopat et des catholiques contre le projet de loi relatif à l'instruction publique, soumis en ce moment aux chambres. Nous reviendrons sur cet important document qui fait le plus grand honneur à la fermeté et à la vigilance des Evêques du royaume de Sardaigne.

TAXE SUR LES JUIFS.—A Ingoldsbad, en Bavière, le tarif municipal classe les pores et les juifs dans une même catégorie. Dans l'article intitulé "Détail et Animaux," le tarif s'exprime ainsi : "Il sera payé un droit de 8 kreutzers pour chaque porc ou chaque juif qui sortira de la ville." Les juifs d'Ingoldsbad ont adressé une requête au gouvernement bavarois pour faire abolir ces odieux systèmes de contributions mais le conseil de ville s'y oppose fortement, appuyant sur ce que cette taxe est très productive, surtout à l'époque des foires.

NAISSANCE

En cette ville, le 4 courant, la Dame de J. Bte. Meilleur, Benyer, M. D., Surintendant de l'Education, a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

A Kirken-House, près Glasgow (Ecosse), le 10 février Alexander Cochran, benyer, beau-frère de Phm. Wm. Morris, a 62 ans.

A La Prairie, le 11 du courant, à l'âge de 83 ans dame Marie-Louise Béland épouse de M. Pierre Bouchard-Belleville, cultivateur, autrefois de Québec. Elle laisse après elle plusieurs enfants, un grand nombre de petits-enfants, d'arrière-petits enfants et un époux auquel elle était unie depuis 61 ans.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bœuf en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS.

Cité de. Rue St. Dominique et St. Elisabeth Montréal, 13 Mars 1849.

DAMIS PAUL, ORGANISTE

Le Sousigné prend la liberté d'informer ses pratiqués et le public en général, qu'il a en mains une superbe édition de la NEUVAINÉ DE ST. FRANÇOIS XAVIER.

Cette édition est enrichie de Pimages adaptées pour la Neuvaine en l'honneur du St. Apôtre des Indes, qu'il vend au même prix que les autres éditions.

Montreal, 19 février 1849.—tm.

NEUVAINÉ DE ST. FRANÇOIS XAVIER

Le Sousigné prend la liberté d'informer ses pratiqués et le public en général, qu'il a en mains une superbe édition de la NEUVAINÉ DE ST. FRANÇOIS XAVIER. Cette édition est enrichie de Pimages adaptées pour la Neuvaine en l'honneur du St. Apôtre des Indes, qu'il vend au même prix que les autres éditions. J. Bte. ROLLAND.

16 fév.—jmo

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

Le Village d'Industrie, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer...

B. JOLLETTE, P. C. LOUDEL, G. DE LANAUDIERE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 20 décembre 1848.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour.

ZEP. CHAPLEAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

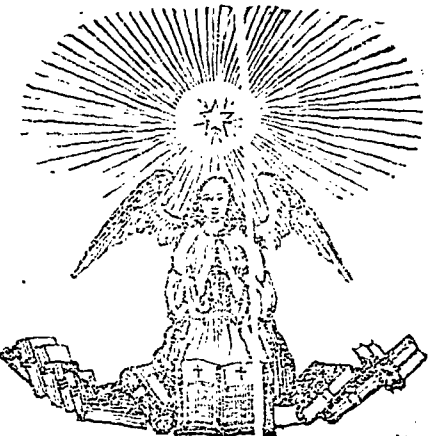
Le Soussigné profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encouragent.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—jeu

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE, RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 janvier 1849.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier, cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes de la présente année 1848.

Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 24 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pa. de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE.

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier.

Z. CHAPLEAU.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à publier, entre autres, des écrits de MM. Thon, A. N. Morin, l'hon. E. P. Tache, l'hon. juge Mondet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Ammondon, G. Levesque, Ch. Levesque, A. Lajoie, J. Leclair, J. Douce et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas, si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les Familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, sous les mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux parties par volumes de 384 pages.

Ces deux premiers volumes, contenant des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angès—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Béland—L. Biland—George de Boucherville—George Cantier—P. Chauveau—Romain Chénier—Dile Odile Chénier—Chevalier de Lamoignon—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Fouquier—Ph. A. de Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Gagnel—P. Huot—N. D. J. Jauréguier—Jean Jacques Laroque—Pierre Laviolette—Leblond de Marceville—J. Leclair—Eugène L. Leclair—J. T. Lorrain—A. N. Morin—Charles Mondet—Dominique Mondet—J. B. Meunier—J. D. Mermet—Amédée Pappan—Pierre Petit—J. P. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Potier—Et. Parent—Joseph Quesnel—J. S. Raymond—A. S. Soubert—H. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vandevelde et un TRÈS GRAND NOMBRE D'ÉCRITS ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs; une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditrices et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

LES MELANGES RELIGIEUX

ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procédures de nos chambres législatives. Nous ferons tout ce nous pourrions pour que ce compte rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELLINS ET DEMI.

Bureaux des Melanges Religieux } Montréal, 1er décembre 1848. }

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel de tempérance, se propose d'imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

Montréal, 22 décembre 1848.—jeu.

J. B. ROLLAND.

A vendre,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL.

POUR L'ANNEE 1849.

Le Calendrier est un des plus complets qui se publient en France. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent pendant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le commencement ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature provinciale; La liste des membres du Conseil législatif; La liste des Examineurs des Institutions pour Québec et Montréal, etc., etc.

Le Calendrier se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

COLLEGE DE KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a complété ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend d'ANGUS MACDONALD, LL. D., assisté du Rév. J. PARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; son ampleur et son élévation que par ses dimensions (ayant 5 étages et 100 pieds de longueur) et l'école de son terrain.

La rue qui mène au Collège est la rue de Québec, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataraugus et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé, l'air est pur, aucune épidémie n'a jamais pu y être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les langues et classiques, le grec, le français, et l'anglais si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 au 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière par année, est de \$25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient \$5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de \$2, 10c. Et les frais de nourriture, à moins que les parents ne veulent encurir des risques, sont de \$1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront d'express à la fin de l'année.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, à tous les soins et attentions sont prodigués par les Sœurs de l'établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun éleve pour moins d'un an. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance, et l'on y jouit d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la messe.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable son séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies, par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre établi, sera puni.

S'adresser au Rév. Angus Macdonald, au Collège de Kingston, Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 21, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières; le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiqués et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DES CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Évêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, P. Bonchère, J. A. Larocque, V. Président, Joseph Bonnet, François Hincks, H. Mathelland, H. Holton, Edwin Atwater, Danne Masson, Barthe. O'Brien, Nelson Davis, Jacob DeWitt, Henry Dubah, Joseph Grenier, H. T. Drummond.

AVIS: est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le jour d'après le premier jour d'août prochain.

Les applications pour autres affaires respectant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jendis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis.

Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, avant autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC: est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada, et les conditions de paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons:

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour d'ito dit, à l'est de la rivière Chaudières et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour d'ito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Sagouay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Sagouay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er janvier prochain.

Pour d'ito, comté de l'Outaouais, les terres dans les Townships déjà annoncées en 4s. l'acre.

D'ito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et dans quatre ans de la date de l'achat de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera permis de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il n'a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les occupants actuels de lots pourront couper des bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra brûler pour défricher leur lot, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront partagés à l'équité du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la Couronne.

Les bois coupés sous permission sur des terres sous location, avant l'expiration de toutes les conditions mentionnées, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux comités locaux respectifs. 3.—fois.

Dr. GENA: D, coin des Rues St. Hélène et des Récollets, Montréal, 21 Nov. 1848.—54-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son Bureau au No. 15, Rue St. Vincent, juste vis-à-vis de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 61, près l'École. Montréal, 9 Nov. 1848.

A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des Rues NOUVE-DANE ET ST. VINCENT

AVERTISSEMENT: de nouvelles pratiques que tout son établissement est tenu de respecter, et qu'il a tout fait abandonner son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques, quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, sans de plus de port.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par mois de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES: Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 c. 2e 0 7. Chaque insertion subséquente, 0 3 6. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 0 11. Chaque insertion subséquente, 0 0 4. Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion, 0 0 1. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal. MM. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Rev. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des Rues Mignonne et St. Dési.

JOS. RIVET et JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.